

-----  
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE  
-----

**DÉCRET N° 2020 – 074 DU 12 FÉVRIER 2020**

portant nomination des membres du Conseil  
d'administration de l'Institut national de la  
Statistique et de l'Analyse économique.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2012-02 du 19 janvier 2012 portant autorisation de ratification de la Charte Africaine de la Statistique, adoptée à Addis-Abeba (Ethiopie), le 04 février 2009 et ratifiée par la République du Bénin le 10 avril 2012 ;
- vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractère social, culturel et scientifique ;
- vu** la loi n° 99-14 du 12 avril 2000 portant création, organisation et fonctionnement du Conseil national de la Statistique ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2019-430 du 02 octobre 2019 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2016-502 du 11 août 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Plan et du Développement ;
- vu** le décret n° 2020-073 du 12 février 2020 portant modification des statuts de l'Institut national de la Statistique et de l'Analyse économique ;
- sur** proposition du Ministre d'Etat, chargé du Plan et du Développement,
- le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 12 février 2020,

**DÉCRÈTE**

**Article premier**

Sont nommées, membres du Conseil d'administration de l'Institut national de la Statistique et de l'Analyse économique, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Moïse Achille HOUSSOU**, représentant de la Présidence de la République ;

*Af*

- madame **Djaoudath ALIDOU DRAMANE**, représentante du Ministère du Plan et du Développement ;
- monsieur **Aristide MEDENON**, représentant du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- monsieur **Dossa AGUEMON**, représentant du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
- monsieur **Désiré SOUKPO**, représentant du Ministère du Numérique et de la Digitalisation ;
- monsieur **Janvier Polycarpe ALOFA**, représentant du Programme des Nations unies pour le Développement au Bénin ;
- monsieur **Didier NOUKPO**, représentant de la Direction Nationale de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest pour le Bénin.

#### Article 2

Madame **Djaoudath ALIDOU DRAMANE** est nommée Présidente du Conseil d'administration.

#### Article 3

La durée du mandat des membres du Conseil d'administration est de trois (3) ans renouvelable une (1) fois et court à compter de la date de leur installation.

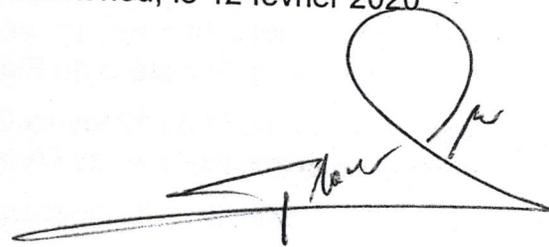
#### Article 4

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

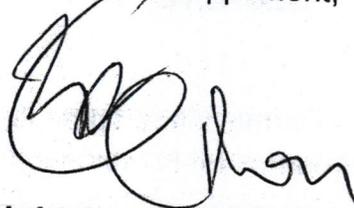
Fait à Cotonou, le 12 février 2020

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



**Patrice TALON**

Le Ministre d'Etat, chargé du Plan  
et du Développement,



**Abdoulaye BIO TCHANE**

Le Ministre de l'Économie  
et des Finances,

  
Romuald WADAGNI

Le Garde des Sceaux, Ministre de  
la Justice et de la Législation,

  
Séverin Maxime QUENUM

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; HCJ : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; MPD : 2 ; MJL : 2 ; MEF : 2 ; AUTRES MINISTERES : 21 ; SGG : 4 ;  
JORB : 1.